



Archives et vins : un accord à déguster sans modération

APPEL AUX DONNS

Les Archives municipales de Beaune constituent depuis quelques années un fonds iconographique concernant le monde vitivinicole. L'équipe recherche notamment des étiquettes de bouteilles de vins ; des affiches publicitaires et de manifestation vineuses ; des plaquettes publicitaires et dossiers de presse ; des photographies ; des menus ; des bulletins de syndicats professionnels, de sociétés de secours mutuel, de comités d'agriculture et de viticulture. Ces documents peuvent être récents ou plus anciens. Outils de communication, ils sont aussi des témoins de votre activité. A ce titre, ils jouent un rôle important dans la constitution de la mémoire de la profession.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service (coordonnées au verso).



Univers parallèles

Un contenu qui prend de la valeur au fil des années, un contenant adapté, un lieu de conservation spécifique, des conditions de température et d'humidité idéales, le plaisir de la découverte et du partage : ces propos pourraient être tenus par des professionnels du vin. Ou par des professionnels des archives... Ces deux univers très différents ont finalement bien des points communs.



Rencontres du troisième type

Dans le cadre d'un projet universitaire commandé par les Archives municipales de Beaune, Roselyne Chapeau, Marion Guignier et Thierry Legros, étudiants en licence professionnelle APICA (Archives et patrimoine industriels, culturels et administratifs) à l'IUT de Dijon, ont réalisé, entre décembre 2008 et mars 2009, une enquête sur les archives du monde viticole.

L'objectif de cette enquête était de réaliser un état des lieux des archives de la profession. Pour ce faire, un questionnaire a été établi et proposé à un échantillonnage de dix-huit viticulteurs et maisons de vins. Ce travail a mis en lumière plusieurs constats, à découvrir ci-après.

Répartition de l'échantillonnage

- Domaines viticoles
- Maisons de vins



Carte : <http://www.vins-bourgogne.fr>

Les archives ne meurent jamais

La gestion des archives reste dans le cadre familial chez les viticulteurs. Dans la majorité des maisons de vins, chaque service s'occupe de ses documents.

La gestion des archives courantes (dossiers utilisés régulièrement) est bien organisée.

La notion d'archives intermédiaires (dossiers qui ne sont plus utilisés régulièrement mais qui doivent être conservés pendant un certain temps pour des raisons légales ou juridiques) reste floue.

Les archives définitives (documents que l'on utilise plus mais ayant un intérêt pour l'histoire du domaine) sont conservées de façon aléatoire.

Les professionnels ayant accepté de participer à l'enquête

Domaine BALLOT MILLOT & Fils
Domaine Henri et Gilles BUISSON
Domaine Jean CHARTRON
Domaine COSTE-CAUMARTIN
Domaine MARCHAND-GRILLOT
Domaine MEUNEVEAUX
Domaine NUDANT
Domaine RAVAUT
Château de VILLARS-FONTAINE

Maison Albert BICHOT
BOISSET Vins et Spiritueux
Maison CHAMPY
Maison CHANSON Père & Fils
Maison Joseph DROUHIN
Maison DUFOULEUR Père & Fils
Maison Louis JADOT
Maison Louis LATOUR
Maison PATRIARCHE Père & Fils

Nous remercions tous nos interlocuteurs pour leur accueil et leur coopération.

Une question de choix

Parmi une sélection de documents, les personnes interrogées choisissaient ceux qu'elles souhaitaient conserver définitivement et ceux qu'elles éliminaient.

Ce tri s'appuie avant tout sur des critères personnels. En effet, de nombreux documents n'ont pas de durée de conservation déterminée par des textes officiels.

Le manque de place a été aussi évoqué pour expliquer certaines éliminations.

Il était une fois

L'histoire des domaines se construit autour des sources écrites et de la tradition orale. Elle est utilisée pour communiquer sur la pérennité des savoir-faire.

Cette valorisation historique complète l'argument principal de vente, qui reste la qualité du vin et le travail de la terre.

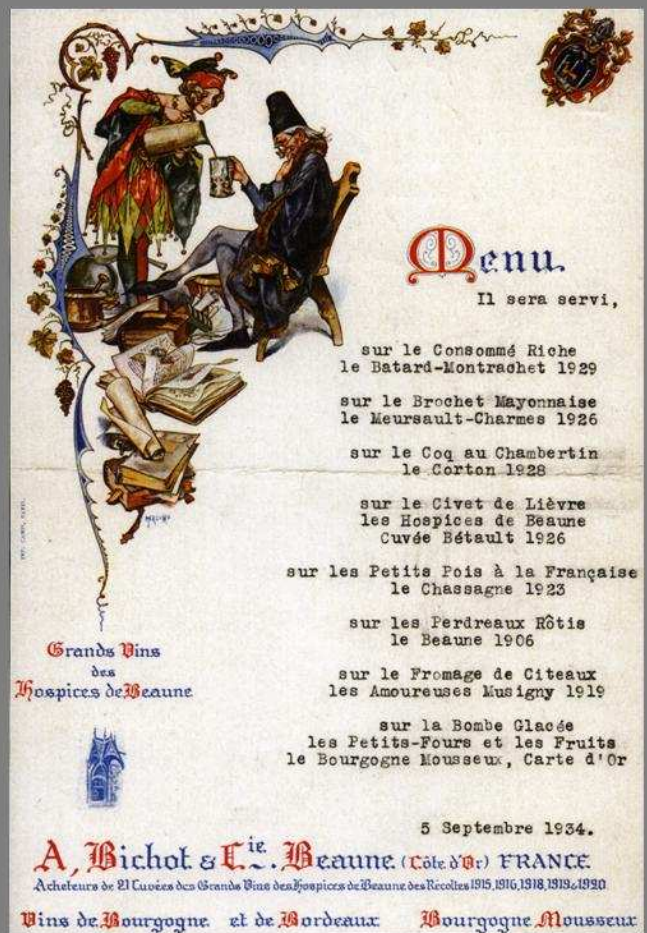
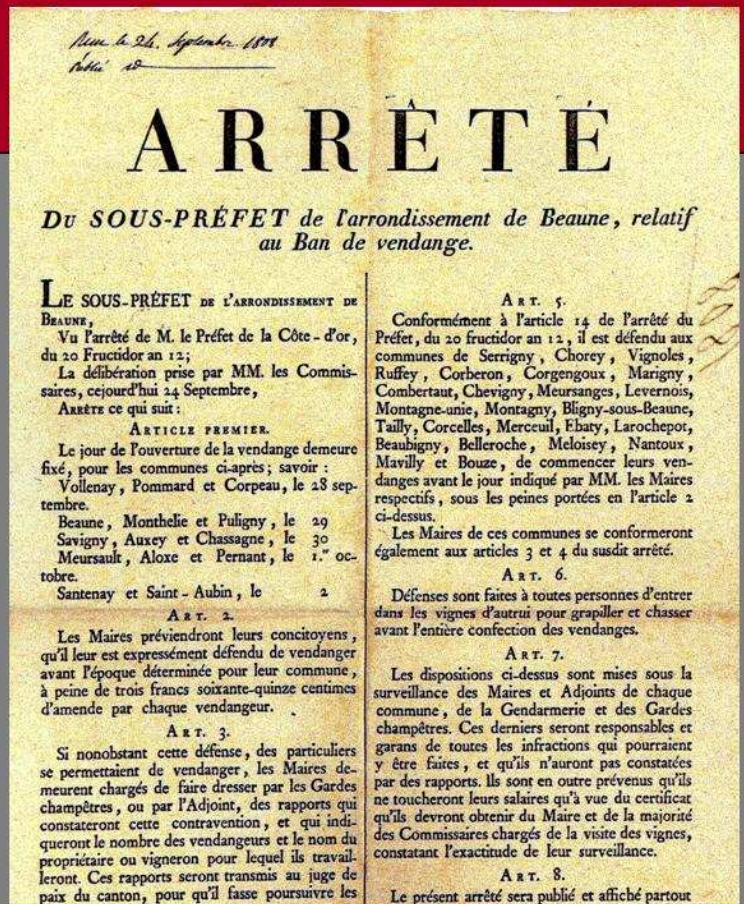
Vous avez dit archives ?

Le résultat de l'enquête montre qu'une personne sur deux a une vision juste de ce que sont les archives. Pour rappel, l'article L211-1 du code du patrimoine indique que : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité. »

Vos demandes

Les personnes interrogées ont soulevé des problèmes concernant :

- La conservation des documents informatiques.
- Le conditionnement des documents anciens.
- L'aménagement d'un local adapté.
- La mise en valeur de leur patrimoine.



Grandes questions

Pour répondre aux nombreuses interrogations liées aux problèmes de volume de documents produits et reçus, ainsi qu'au manque de renseignements sur les délais de conservation, le meilleur outil est un tableau de gestion à destination des viticulteurs et des maisons de vins. Ce tableau inventorie l'ensemble des documents en fixant pour chacun une durée d'utilisation ; il indique si le document doit être conservé définitivement ou éliminé à terme.

Cette réalisation demande l'intervention d'un professionnel. Si une telle prestation pouvait être mise en place par l'interprofession, elle pourrait inclure des préconisations sur la conservation, notamment des supports électroniques. Par ailleurs, l'IUT Information communication de Dijon forme chaque année des professionnels des archives, susceptibles de répondre à des propositions de stages, en lien avec les Archives municipales de Beaune. Ces dernières constituent en effet un pôle ressource pour le monde de la vigne et du vin.

Petits conseils...

Pour conserver vos archives anciennes, des précautions simples peuvent être mise en œuvre :

- Éviter les variations de température et d'humidité.
- Éviter une exposition régulière à la lumière.
- Éviter les pochettes plastiques qui détériorent chimiquement le document.
- Utiliser des chemises en papier, des pochettes et des boîtes (de préférence à pH neutre).

Contacts



Archives municipales de Beaune

Hôtel de ville,
BP 191
21206 Beaune cedex

Téléphone : 03 80 24 56 81

Fax : 03 80 24 56 00

Courriel : archives@mairie-beaune.fr

